



Association de Défense des Retraites Supplémentaires d'Entreprise

Consultation

Quel avenir pour les retraites supplémentaires d'entreprise en 2017 ?

La consultation sur les retraites supplémentaires d'entreprises de type article 39 du code général des impôts (retraites à prestations définies) :

1. Prévoyez-vous de faire évoluer ce régime ? de le développer et de le moderniser ?
Si oui, comment ?
2. Allez-vous supprimer la sur-taxation qui pèse aujourd'hui sur les retraites supplémentaires d'entreprise à prestations définies lors de la prochaine législature (2017-2022) ?
3. A minima, prévoyez-vous de rendre déductible de l'I.R.P.P la sur-taxation qui pèse sur les retraites supplémentaires d'entreprise à prestations définies ?
4. Prévoyez-vous de laisser mourir ce système comme c'est le cas actuellement ?

L'ADRESE en quelques lignes

L'Association de Défense des Retraites Supplémentaires d'Entreprise a été fondée en 2011 pour demander le retrait de la sur-taxation sur les retraites supplémentaires d'entreprises.

Cette sur-taxation résulte d'une erreur totale de ciblage, reconnue depuis par les nombreux responsables politiques rencontrés, puisqu'elle devait à l'origine toucher les retraites chapeaux des grands patrons d'entreprise aux montants exorbitants et décriées par l'opinion publique. Finalement, ces derniers n'ont pas été touchés et l'on a fait supporter l'effort sur les retraites supplémentaires d'entreprise en prenant le risque de tuer un système qui avait fait ses preuves depuis des décennies.

Depuis lors, l'ADRESE alerte donc les pouvoirs publics sur cette situation unique et injuste à l'égard de 205 000 retraités et 1 million de futurs bénéficiaires qui ont réalisé des carrières ascendantes au plus grand profit de notre pays.